



0139
ARRETE INTERMINISTERIEL N°/CAB.MIN/MINES/01/2011
ET N° 139...../CAB/MIN/FINANCES/2011 DU 16 MAY 2011
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS A IMPORTER
SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE

AU PROFIT DE LA SOCIETE CONGO DONGFANG INTERNATIONAL SPRL
1369, Avenue de Battants, Quartier Golf, Commune de Lubumbashi, LUBUMBASHI/KATANGA

LE MINISTRE DES MINES

ET

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 225 et 227 à 232 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi 002/03 du 13 mars 2003 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, le Décret du 29 janvier 1949 coordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 33/9 du 06 janvier 1950 portant Règlement d'exécution du décret du 29 janvier 1949 coordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 512 à 519 ;

Vu le Décret n° 09/43 du 03 décembre 2009 portant création et organisation de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » en sigle ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministres, spécialement son article 1^{er} B points 9 et 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la requête introduite en date du 10 décembre 2010 par la Société **CONGO DONGFANG INTERNATIONAL SPRL** en vue d'obtenir l'approbation de sa liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de la réunion du 16 avril 2011 ;

Considérant la nécessité ;

ARRETEMENT :

Article 1^{er} :

Est approuvée, la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la **CONGO DONGFANG INTERNATIONAL SPRL**, en sa qualité de détentrice de l'Arrêté ministériel n° 884/CAB.MIN/MINES/01/2009 du 31 décembre 2009 portant agrément au titre d'entité de traitement de Catégorie B dans la Province du Katanga, et dont références ci-dessous :

- Numéro d'Identification Nationale : 01-122-N46244W-93-42693C
- Numéro d'enregistrement au Nouveau Registre du Commerce : 09945/Lubumbashi
- Numéro Import-Export : MCE/KAT/0015/2007.

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de **50.213.504,00 USD** (Dollars américains cinquante mille deux cent treize mille cinq cent quatre).

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **CONGO DONGFANG INTERNATIONAL SPRL** ne peut transférer les biens, matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu une autorisation écrite de cette dernière.



Article 3 :

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose la société **CONGO DONGFANG INTERNATIONAL SPRL** au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le **16** MAY 2011

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DES MINES,

MATATA PONYO MAPON

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Vice-Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- DGDA
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Sté CONGO DONGFANG INTERNATIONAL SPRL

**LISTE DES BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE
AU PROFIT DE LA SOCIETE CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SPRL**

N°	DESCRIPTION	UNITE	QTE	PU (USD)	PT (USD)
I. EQUIPEMENT D'USINE, EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ACCESSOIRES					
1	Pagote machoïre (revêtement du concasseur)	Pièce	250	8	2.000,00
2	Pompe centrifuge d'eau chaude uniaspirant	Pièce	2	1.765	3.530,00
3	Pompe centrifuge d'eau chaude uniaspirant (grande capacité)	Pièce	3	10.588	31.764,00
4	(4.000KVA) Dispositif soulevant la tige conductrice de courant	Lot	2	201.471	402.942,00
5	(2.600KVA) Dispositif soulevant la tige conductrice de courant	Lot	1	185.295	185.295,00
6	(4.000) Transformateur du four électrique	Lot	2	79.118	158.236,00
7	(2.600) Transformateur du four électrique	Lot	1	67.647	67.647,00
8	(4.000) Dispositif de la carcasse du four (pièces détachées du four)	Lot	2	50.000	100.000,00
9	(2.600) Dispositif de la carcasse du four (pièces détachées du four)	Lot	1	58.824	58.824,00
10	Tuyau en cuivre du four d'appauvrissement	Tonne	4	12.471	49.884,00
11	Elévateur en bac	Pièce	1	110.294	110.294,00
12	Frange métallique du tube	Pièce	70	65	4.550,00
13	Paroi du four (revêtement intérieur)	Lot	1	88.235	88.235,00
14	(16D) Ventilateur à haute température	Lot	1	30.882	30.882,00
15	(14D) Ventilateur à haute température	Lot	1	10.294	10.294,00
16	(16D) Accessoires de ventilateur	Lot	1	7.472	7.472,00
17	(14D) Accessoires de ventilateur	Lot	1	1.918	1.918,00
18	(3,2B) Treuil à commande électrique	Lot	1	1.618	1.618,00
19	Briques en magnésium et chrome à semi recombinaison	Tonne	2	1.176	2.352,00
20	Briques en magnésium et chrome à semi recombinaison	Tonne	3	676	2.028,00
21	Briques en magnésium et chrome à semi recombinaison	Tonne	285	1.059	301.815,00

22	Ciment réfractaire constitué en substances en magnésium	Tonne	79	1.265	99.935,00
23	Sable de magnésium	Tonne	245	529	129.605,00
24	Halogène de magnésium/Plaquette d'halogène	Tonne	40	265	10.600,00
25	Papier calque	Tonne	32	191	6.112,00
26	Tapis roulant	Tonne	9	485	4.365,00
27	Tapis en fibre d'aluminium d'acide silicique	Tonne	4	1.250	5.000,00
28	Plaque en asbeste (utilisé dans le laboratoire chimique)	Tonne	1	507	507,00
29	Briques en aluminium	Tonne	13	412	5.356,00
30	Tôles en acier	Tonne	10	1.080	10.800,00
31	EF-02-0409 Frange à placer à la sortie	Pièce	5.000	103	515.000,00
32	Electrode 500 *1800 à haute puissance	Tonne	10	2.500	25.000,00
33	L=1500 Graphite utilisé pour le revêtement interne	Pièce	500	662	331.000,00
34	L=15650 Graphite utilisé pour le revêtement interne	Pièce	12	706	8.472,00
35	Water jacket des rejets appauvris du four électrique	Pièce	3	1.985	5.955,00
36	Water jacket placé à la sortie de l'eau	Pièce	2	1.324	2.648,00
37	Tour carrée de refroidissement des eaux usées reflux	Pièce	10	5.588	55.880,00
38	Bac de stockage de l'air comprimé	Pièce	1	1.144	1.144,00
39	Trolley des sacs de rejets	Lot	1	3.824	3.824,00
40	Trolley des moules de cuivre	Lot	1	3.529	3.529,00
41	Trolley de moulage des alliages	Lot	2	3.529	7.058,00
42	Instrument de moule de coulée de cuivre	Tonne	1	1.375	1.375,00
43	Cuve d'emplacement des rejets et accessoires	Tonne	140	1.397	195.580,00
44	Armoire de la ligne entrant (pièces détachées du courant entrant)	Lot	35	7.353	257.355,00
45	Armoire de condensateur supplémentaire (en pièces détachées)	Lot	1	14.706	14.706,00
46	Cabine électrique et accessoires	Lot	1	4.412	4.412,00
47	Transformateur courant électrique	Lot	1	4.412	4.412,00
48	Armoire de convertisseur de fréquence (Equipement servant à accroître le courant)	Lot	1	11.765	11.765

49	Armoire du convertisseur de fréquence (Equipelement servant à accroître le courant)	Lot	1	13.235	13.235
50	Contrôleur de l'alimentation des matières	Lot	1	44.118	44.118
51	Contrôleur du circuit électrique	Lot	1	50.000	50.000
	Sous-total 1				3.450.328,00
II. Engins lourds, véhicules utilitaires et consommables					
A. Engins lourds					
1	Pelle hydraulique	Pièce	4	68.092	272.368,00
2	Chargeuse	Pièce	10	100.000	1.000.000,00
3	Camion benne	Pièce	20	472.525	9.450.500,00
	Sous-total A				10.722.868,00
B. Véhicules utilitaires					
1	Bus	Pièce	2	60.044	120.088,00
2	Pick-up	Pièce	10	28.122	281.220,00
	Sous-total B				401.308,00
C. Consommables					
1	Big bag	Pièce	50.000	75	3.750.000,00
2	Coke	Tonne	30.000	560	16.800.000,00
3	Chaux vive	Tonne	5.000	350	1.750.000,00
4	Soufre	Tonne	10.000	660	6.600.000,00
5	Métabisulfite de sodium	Tonne	2.000	800	1.600.000,00
6	Extractant de cuivre	Tonne	500	7.000	3.500.000,00
7	Solvant d'huile	Tonne	1.000	139	139.000,00
8	Oxyde de magnésium	Tonne	1.500	950	1.425.000,00
9	Carbonate sodium	Tonne	100	750	75.000,00
	Sous-total C				35.639.000,00
	Sous-total 2				46.763.176,00
	TOTAL GENERAL				50.213.504,00

0139
Vu pour être annexée à l'Arrêté Interministériel n°/CAB.MIN/MINES/01/2011 et n° 39./CAB/MIN/FINANCES/2011 du 1.6...MAY...2011. portant approbation de la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié au profit de la société **CONGO DONGFANG INTERNATIONAL SPRL.**

Fait à Kinshasa, le 16 MAY 2011

MATATA PONYO MAPON

Ministre des Finances

Martin KABWELULU

Ministre des Mines